DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION
AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 25 février 2015

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Notre intervention portera sur : la dotation de rentrée des personnels administratifs, les postes profilés, l'évolution de la carte comptable, la situation des personnels sociaux, le PASS Education, la préparation du prochain CTA.

La dotation de rentrée des personnels administratifs :

L'UNSA-Education prend acte de la stabilité de la dotation en postes administratifs dans notre académie pour la rentrée 2015. Pour autant, cette situation n'est pas entièrement satisfaisante et la sous dotation chronique perdure alors que le nombre d'élèves accueillis est en augmentation constante depuis quelques années.

Les postes administratifs profilés :

L'UNSA-Education tient à rappeler son opposition à l'inflation des postes administratifs profilés. Ceux-ci réduisent en effet les possibilités de mouvement de l'ensemble du personnel de l'académie.

L'évolution de la carte comptable :

L'UNSA-Education ne peut se satisfaire de l'évolution de la carte comptable telle qu'elle a été redéfinie. Comme nous l'avions déjà souligné l'an dernier, la suppression d'une agence alourdit notablement la charge de travail des établissements impactés. Certaines agences atteignent un nombre total de 8 EPLE à gérer alors que la circulaire ministérielle en préconise 6.

La situation des personnels sociaux :

L'UNSA-Education dénonce l'absence de création de postes de personnels sociaux. Nous le regrettons d'autant plus que la politique d'inclusion scolaire est forte dans l'académie et qu'elle ne pourra aboutir sans l'appui de ces personnels.

Le PASS Education :

L'UNSA-Education tient à rappeler son attachement à ce que le PASS Education bénéficie à tous les personnels, y compris les personnels administratifs qui contribuent eux aussi à l'éducation des élèves et à leur ouverture culturelle.

La préparation du prochain CTA :

L'UNSA-Education regrette que les établissements aient dû travailler sur la préparation de rentrée 2015 sans que la circulaire d'application des décrets d'août 2014 ne soit encore publiée. A ce titre, nous aurions apprécié une communication directe de notre ministre à l'attention des enseignants.

Enfin, concernant la date du prochain CTA, il nous semble impératif qu'il se tienne avant la mise en ligne des postes enseignants sur le serveur de l'académie.

Pour l'UNSA-Education

Serge RAVEL

UNSA-éducation Section Académique de Grenoble - BOURSE DU TRAVAIL –
32 AV DE L'EUROPE - 38030 GRENOBLE CEDEX 2 - Tél. 04 76 23 38 54